



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

Le directeur académique  
des services départementaux  
de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré

Marseille, vendredi 7 septembre 2018

Division  
des personnels  
enseignants

### **OBJET : MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE (MFIN)**

Référence :  
07/09/2018 14:49\_  
DPE 4\_AP  
MFIN 2018

**REF :** - Circulaire n° 2018-068 du 18 juin 2018 - BO n°25 du 21 juin 2018 - Décret n° 2017-169 du 10-2-2017  
- Arrêté du 10-2-2017 - Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017

Dossier suivi par  
Antoine Serpaggi

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés aux niveaux académique, inter académique ou national.

Téléphone  
04 91 99 68 71

Fax

04 91 99 67 81

Mél.

ce.dpe13-formation-  
continue  
@ac-aix-marseille.fr

Conformément à la circulaire citée en référence :

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

#### **1 - Le dispositif réglementaire**

Le dispositif de formation mis en place par les dispositions réglementaires s'articule autour de deux types de modules d'initiative nationale.

- a) Les modules de formation d'initiative nationale organisés **pour compléter le parcours de formation** pour les **enseignants titulaires** du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (**CAPPEI**).
- b) Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la **formation continue**.

horaires d'ouverture  
du lundi au vendredi  
de 08h30 à 17h00

**Pour l'année 2018-2019, les modules de formation d'initiative nationale seront uniquement proposés dans le cadre de la formation continue, le jury plénier délivrant les premières certifications en décembre 2018.**

Ces **modules nationaux de formation continue** sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés** qui souhaitent accroître leur compétence ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions ;
- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires** pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaires ou à une maladie, ou encore d'élèves allophones.

## **2 - Modalités d'inscription**

Les candidats du premier degré s'inscrivent auprès de la DSDEN 13, par le formulaire en Annexe.

**Le candidat fera remonter son formulaire d'inscription renseigné, par la voie hiérarchique.**

**Ce document doit être renvoyé au plus tard le lundi 10 septembre 2018 à la DPE4 par mail à**

**[ce.dpe13-formation-continue@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-formation-continue@ac-aix-marseille.fr)**

Les candidats veilleront à remplir complètement et précisément le formulaire, et à ne pas attendre le dernier jour pour procéder à leur inscription et la faire valider.

Les personnels dont la candidature est validée par la DGESCO reçoivent un ordre de mission de la DSDEN 13.

**La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation. La priorité est donnée aux personnels s'impliquant dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique académique de formation.**

**Le nombre de places étant limité, une commission se réunira pour procéder à une sélection des candidatures.**

Le directeur académique

**Pour le directeur académique  
le secrétaire général**  
  
**Vincent LASSALLE**

Dominique BECK

P.J : Annexe 1

## Recueil candidature MFIN 2018

Tous les candidats aux modules de formation d'initiative nationale (MFIN) doivent compléter ce formulaire.

A la fin du questionnaire, vous devez l'imprimer et le faire viser par votre supérieur hiérarchique et votre inspecteur et le retourner pour le **mercredi 12 septembre 2018** par mail à

ce.dpe13-formation-continue@ac-aix-marseille.fr

P1

### Situation personnelle

Q1 Vous êtes affecté(e) dans l'enseignement :

(RAPPEL : La formation des enseignants du privé n'est pas pris en charge par la DAFIP.)

- Public  
 Privé

Q2 Nom d'usage : Q3 Nom patronymique : Q4 Prénom :

Q5 Date de naissance : Q6 Ville de résidence  
 dd/MM/yyyy

Q7 Adresse mail professionnelle

/!\ Toute communication des services académiques ne vous sera adressée que sur celle-ci.

(Exemple : prenom.nom@ac-aix-marseille.fr)

Q8 Téléphone

P2

### Situation administrative en 18-19

Q9 Statut : Q10 Merci de préciser :

Q11 Qualité

- Titulaire  
 Stagiaire  
 Contractuel

Q12 Particularité du poste

Q13 Etablissement d'affectation Q14 Indiquer l'UAI/RNE de votre établissement

Q15 Code postal Q16 Ville

Q17 Vous êtes titulaire d'un .

Oui Non

Q18 **Année d'obtention :**

Q19 **Merci d'indiquer si vous avez suivi des stages ASH au cours des 2 dernières années.**

(Précisez la nature et la durée)

Q20 **Possédez-vous d'autre(s) certification(s) complémentaire(s) ?**

Si oui, merci de détailler.

P3

**Choix du dispositif**

Q21-Q22 **Formations souhaitées (liste des formations proposées consultable [annexe 1 du BO N°25 du 21 juin 2018](#))**

Voeu	Identifiant dispositif	Intitulé dispositif
Voeu 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Voeu 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Voeu 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Q23 **Merci de préciser vos motivations.**

(Exemple : argumentation et finalités de la formation ; projet de réinvestissement au service de la politique académique de formation...)

C1 Cette inscription ne sera validée qu'à la réception de votre confirmation d'inscription signée par votre supérieur hiérarchique et votre inspecteur.

C2

<b>Avis motivé du supérieur hiérarchique</b>  o Favorable : _____  o Défavorable : _____
Nom, date et signature :